PAGE 4 vendredi 17 mars 2017

La SGA conserve l'affichage

LAUSANNE. Le TF estime que les collectivités doivent pouvoir s'écarter du critère de l'offre la plus favorable économiquement.

La Société générale d'affichage (APG/SGA) maintient sa concession en ville de Lausanne. Le Tribunal fédéral (TF) a donné raison à la commune qui avait privilégié les critères sociaux et environnementaux pour justifier son choix. En août 2014, la ville de Lausanne a lancé un appel d'offres pour renouveler la concession d'affichage. Le montant de la redevance, l'expérience et les critères sociaux du soumissionnaire, le développement durable et l'évolution du réseau faisaient partie des critères fixés.

Après examen, la municipalité a octroyé la concession à APG/SGA, son partenaire historique, qui répondait le mieux aux critères sociaux et environnementaux. Le fait qu'elle propose un montant inférieur pour la redevance n'avait pas été jugé déterminant, car les prix proposés par les deux candidats étaient largement supérieurs aux objectifs fixés. Concurrent malheureux, Clear Channel Suisse SA avait recouru auprès du Tribunal cantonal, qui lui a donné gain de cause dans un premier temps et lui a accordé la concession. La Ville de Lausanne et APG/SGA avaient alors saisi le TF, qui vient de leur donner raison.

Les juges fédéraux ont estimé que l'octroi de la concession devait faire l'objet d'un appel d'offres, ce qui a été le cas, mais que cela n'impliquait pas le respect de l'ensemble des règles des marchés publics. La collectivité doit pouvoir s'écarter du critère de l'offre économiquement la plus favorable. Il doit lui être «loisible de se fonder sur des critères de nature sociale et environnementale, même s'ils ne sont pas en lien avec le domaine auquel le monopole est rattaché».

La Haute Cour estime qu'on ne peut pas reprocher à la municipalité de Lausanne d'avoir pris en considération la politique sociale des deux sociétés. Et d'avoir donné sa préférence à APG/SGA en raison des primes offertes à ses employés, de ses prestations de retraites anticipées (dès 62 ans) et sa meilleure couverture de la caisse de pensions. — (ats)

SWISS RE: conseil d'administration élargi

Swiss Re va élargir son conseil d'administration avec l'arrivée de trois nouveaux membres. Les actionnaires devront les élire lors de l'assemblée générale du 21 avril. Ces trois administrateurs sont le président du groupe Novartis Jörg Reinhardt, Jay Ralph qui vient de l'assureur Allianz et Jacques de Vaucleroy d'AXA et ING. Le président Walter Kielholz brigue un nouveau mandat, tout comme Raymond Ch'ien. Renato Fassbind, Mary Francis, Rajna Gibson Brandon, Robert Henrikson, Trevor Manuel, Philip Ryan, Paul Tucker et Susan Wagner. - (ats)

Fondations abritantes et collaboration

SWISS PHILANTHROPY FOUNDATION. Mutualiser les ressources, bénéficier d'économies d'échelles et maximiser l'impact philanthropique comme objectif.

MARJORIE THÉRY

Swiss Philanthropy Foundation organise mardi à Genève une conférence sur le thème de la collaboration entre les fondations. Pourquoi collaborer? Pour viser le plus d'impact possible, en mutualisant les ressources. L'idée semble intuitive mais n'est pas si simple à mettre en place dans une sphère des fondations très hétérogène et multiple. Pour rappel, leur nombre a augmenté de 60 % depuis l'an 2000, pour atteindre 13.000 aujourd'hui.

L'exemple de collaboration récente entre quatre grandes fondations sera notamment discuté mardi, avec la présence de la directrice du fonds philanthropique Partners for a New Economy (P4NE), Leslie Harroun. L'objectif de ce consortium: financer des projets transformateurs et qui peuvent avoir un impact sur les modèles économiques et financiers actuels. Avec l'idée d'agir non uniquement au niveau des bénéficiaires de donations (conséquences d'un système) mais aussi à la source et donc sur les causes même de certaines problématiques, sociales ou environnementales par exemple.

«L'idée que des fondations financent des projets dans l'économie peut paraître assez iconoclaste. Mais le concept de «system change» est une tendance forte aujourd'hui», précise Etienne Eichenberger, président et co-fondateur de la Swiss Philanthropy

Foundation. Le projet P4NE fait partie de cette fondation abritante, qui a vu le jour en 2006. «La collaboration entre les donateurs est un thème souvent abordé aujourd'hui, mais il y a malheureusement trop peu d'exemples. Les fondations abritantes sont une des voies possibles pour encourager ces collaborations. Elles s'inspirent du modèle américain de la fondation communautaire

On compte aujourd'hui une dizaine de fondations abritantes en Suisse, portées par des initiatives privées, ou des institutions, comme des banques. Et elles connaissent un succès croissant. Comment fonctionne concrètement une fondation abritante? L'idée est là aussi de mutualiser les ressources: plutôt que de créer une structure juridique de fondation indépendante, le donateur intègre une fondation abritante, son projet conservant une certaine autonomie et bénéficiant d'économies d'échelles. Un modèle pertinent quand on sait qu'au moins 85% des fondations suisses disposent d'un capital inférieur à 5 millions de francs (voir encadré).

«Pour de nombreux donateurs, une fondation n'est plus considérée comme une fin en soi mais plutôt comme un outil. Il y a un coût financier non négligeable pour créer et gérer une fondation, puis un coût de transaction en temps et en réseau que tout le monde n'a pas. L'avantage d'une

fondation abritante est de décharger le donateur de cette partie, lui permettant de se consacrer entièrement au but de son fonds philanthropique. La fondation abritante s'occupe de toute la partie administrative, ainsi que des rapports à fournir aux autorités de surveillance et fiscales» précise encore Etienne Eichenberger.

Chaque fonds philanthropique de la fondation abritante est géré par un comité de pilotage réunissant le fondateur du fonds, les personnes dont il souhaite s'entourer et un membre du Conseil de fondation. Ce comité fait des recommandations sur l'allocations des dons. Cette structure flexible permet aussi d'avoir différents types de fonds abrités, des fonds entièrement dédiés à un donateur mais aussi des fonds thématiques, pouvant fédérer plusieurs donateurs.

Pour assurer cette gestion, la Swiss Philanthropy Foundation prélève une commission de l'ordre de 3 et 5% des montants donnés, qui a vocation à couvrir les frais de fonctionnement. Les montants annuels moyens donnés sont de 8,5 millions. «Nous avons une moyenne annualisée de 13% de distribution du capital ces dernières années, ce qui est un taux élevé et indique que ce

modèle encourage une dynamique soutenue». Swiss Philanthropy Foundation a créé plus de 35 fonds philanthropiques ces dernières années, pour près de 160 millions de capital. Une centaine de projets sont soutenus chaque année en Suisse et a travers le monde.

POUR DE NOMBREUX
DONATEURS,
LA FONDATION N'EST
PLUS CONSIDÉRÉE COMME
UNE FIN EN SOI MAIS
PLUTÔT COMME UN OUTIL.

La baisse des rendements comme accélérateur

Un rapport très documenté publié par Avenir Suisse en 2015* permet de se rendre compte des enjeux financiers et opérationnels auxquels font face les fondations. D'après ce rapport, au moins 85% des fondations suisses disposent d'un capital inférieur à 5 millions de francs. Dans un contexte de taux bas, cette mince base de capital devient un problème, d'autant que la plupart des fondations investissent de façon conservatrice et insistent sur la conservation du capital. Le rapport fournit d'ailleurs un exemple chiffré éclairant: avec un rendement envisagé de manière optimiste (sic) à 2 %, 85 % des fondations disposeraient ainsi d'un budget annuel inférieur à 100.000 francs.

Après taxes, location des bureaux et maintien de l'organisation, la plupart des fondations n'ont presque plus les moyens de poursuivre leur but effectif selon Avenir Suisse. Pire encore: un bon quart des fondations suisses détenant un capital inférieur à 500.000 francs, un taux d'intérêt réel de 2 % induit un micro-budget de moins de 10 000 francs par an...

Pour Avenir Suisse, les experts du secteur considèrent la coordination et la consolidation (fusions entre fondations par exemple) comme des priorités. Pourtant, chaque année, seulement 1 % des fondations sont dissoutes et moins de 0,1 % participent à une fusion. Une telle inertie est un obstacle à la diffusion de «modèles d'affaires» à succès selon le think tank. Les fondations abritantes sont un instrument de consolidation pertinent d'après eux, permettant aux petites fondations de rester indépendantes tout en réalisant des économies d'échelle. Les fondations abritantes indépendante et d'utilité publique sont privilégiées. Avenir Suisse cite l'exemple de la Fondation des fondateurs, créée en 2007 à l'initiative du couple de donateurs Lutz-Dinkel. Avec un volume de dons annuel total de 7 millions de francs, les coûts administratifs des douze fondations qu'elle abrite ne sont que de 5 %, et comparables a ceux des grandes fondations donatrices. -(MT)

* Le monde des fondations en mouvement

Nouvelle plateforme blanche intégrée au e-banking des banques

ACTION FINANCE. Le conseiller financier indépendant développe un instrument digitalisé.

ELSA FLORET

Action Finance, conseiller financier indépendant basé à Genève, souhaite proposer à des banques suisses une plateforme online automatisée clé en mains, qui s'intégrera directement dans le système de la banque. Cette solution nommée fund factory permettra à la banque de proposer à ses clients un nouveau service: un accès online 24/24 7/7 à une plateforme qui fournit de manière automatisée soit des conseils en placement, soit un service de gestion discrétionnaire. «Il ne s'agit toutefois pas d'un robot advisor, mais d'une fonction d'automatisation, qui permet aux banques de mutualiser leurs coûts, en proposant des fonds maison ou issus de l'architecture ouverte, tout en vérifiant que l'investissement choisi correspond bien au besoin et au profil du client», explique Daniel Glasner, managing director d'Action Finance, dont la plateforme est encore à l'état de pro-

Selon le fonctionnement du projet fund factory, la détermination d'un univers d'investissements est réalisée de concert entre la banque et Action Finance, soit conformément au projet des Mutual Funds. Le client s'inscrit sur



DANIEL GLASNER. «Notre plateforme fund factory est encore à l'état de prototype.»

la plateforme via le e-banking de la banque et rempli un profil client complet. La plateforme se charge ensuite de déterminer de manière automatisée les investissements, compris dans l'univers, qui correspondent au profil et besoins du client («suitability and appropriateness test»). Dans sa version conseils en placement, le client donne ensuite les ordres d'achats et de ventes au travers de la plateforme.

«A l'instar de l'application de reconnaissance par vidéo conférence lancée par Swisscom, à destination des banques, la solution fund factory sélectionne avec la banque des fonds long only dans le respect de la juridiction du client et permet aux banques une offre digitalisée», détaille Daniel Glasner, qui y a consacré un budget de moins d'un million de francs sur trois ans impliquant cinq collaborateurs basés à Genève et à l'étranger.

Action Finance agirait, en tant que sous-dépositaire et se chargerait de l'achat et de la vente des parts de fonds, ce bien évidemment pour autant qu'Action Finance obtienne l'autorisation de négociant en valeurs mobilières. Ceci permettrait notamment de réduire les coûts opérationnels et de transaction. Action Finance effectuerait les mises à jour de fund factory, assurerait l'exécution, le dépôt et enverrait les informations et les valeurs à la banque, afin de lui permettre de les consolider.

La banque peut choisir une plateforme blanche en gardant le contrôle sur l'univers d'investissement. «Peu importe la formule choisie, fund factory permet à la banque de s'assurer que le portefeuille de son client est en adéquation avec ses besoins et la compliance de la banque et ainsi offre un meilleur autocontrôle et une meilleure autogestion à son client. L'identité de ce dernier reste anonyme pour Action Finance», ajoute Daniel Glasner, qui espère convaincre une quinzaine de banques en Suisse.■

FLIXBUS: mis à l'amende pour cabotage

Flixbus a violé l'interdiction de cabotage pour les liaisons internationales, en transportant des passagers à l'intérieur de la Suisse. L'Office fédéral des transports (OFT) a mis à l'amende la holding allemande FlixMobility. L'amende s'élève à 3000 francs. C'est la première transgression avérée de l'interdiction de cabotage pour l'entreprise sise à Munich, a indiqué jeudi à l'ats Gregor Saladin, porte-parole de l'OFT. Elle a jusqu'à présent toujours montré la volonté de respecter cette interdiction. C'est pourquoi l'amende a été fixée à 3000 francs. La peine maximale prévue par la loi est de 100.000 francs. Les faits remontent à début août 2016. La douane de Bâle a averti l'OFT qui est l'autorité de contrôle. L'entreprise allemande peut faire recours de cette décision auprès de l'OFT dans les 30 jours. Sur demande, le cas pourra être traité par le tribunal pénal compétent, en l'occurrence le tribunal pénal de Bâle-Ville, précise l'OFT. «Si nous sommes légalement tenus de payer une amende, nous allons donner suite», a dit à l'ats Martin Mangiapia, porte-parole de Flixbus. L'entreprise estime toutefois n'avoir pas transgressé l'interdiction de cabotage.

CARPOSTAL: hausse de 4,8% des passagers

CarPostal a transporté 152 millions de voyageurs en 2016, soit 4,8% de plus qu'en 2015. Les navettes autonomes SmartShuttle qui parcourent la ville de Sion ont déjà accueilli 16.000 curieux depuis les débuts des tests en juin 2016. Ces navettes ont fait parler d'elles au niveau national et international. CarPostal en possède quatre exemplaires. «Valère» et «Tourbillon», du nom des deux collines qui surplombent la capitale valaisanne, circulent dans la vieille ville. — (ats)

TRANSPORTS: 2,2 millions de personnes ont traversé quotidiennement les frontières en 2015

En 2015, 2,2 millions de personnes ont traversé quotidiennement les frontières suisses par la route et le rail. L'arc alpin a lui été franchi par 110.000 personnes chaque jour. Les loisirs représentent le motif principal des déplacements des Suisses. En moyenne, 2,1 millions de personnes ont traversé la frontière helvétique chaque jour par la route et 80.500 en train, indique l'Office fédéral de la statistique qui a mené une enquête aux postes-frontières et aux passages alpins suisses. Les relations les plus fréquentées dans le trafic routier sont celles entre la France et la Suisse (36% du trafic total entrant) et entre l'Allemagne et la Suisse (22%). Les loisirs sont le motif le plus souvent évoqué avec 39% du total des déplacements. Suivent les trajets pendulaires (29%) et les déplacements pour les achats (24%). Si 44% des véhicules suisses traversent la frontière pour les loisirs et 41% pour les achats, les véhicules immatriculés à l'étranger le font à 40% en tant que pendulaires et à 37% pour les loisirs. — (ats)